

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

COPIE

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2022-264 du 23 mai 2022

Portant nomination du conseiller du Premier ministre, Chef du Gouvernement, chef de département environnement, climat et développement durable

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Monsieur OSSIBI Joseph est nommé conseiller du Premier ministre, Chef du Gouvernement, chef de département environnement, climat et développement durable.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le 23 mai 2022

Anatole Collinet MAKOSSO